



CONGE SPORTIF - CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Une indemnité compensatoire est versée aux employeurs des bénéficiaires du congé sportif du secteur privé et aux bénéficiaires indépendants. Le versement de cette indemnité est subordonné à la présentation de ce certificat dûment attesté par l'organisme demandeur pour certifier la participation effective des bénéficiaires à l'événement ayant déclenché le droit au congé sportif.
Le certificat est à envoyer par mail à congesportif@sp.etat.lu ou par courrier à l'adresse mentionnée en bas de page.

Organisme demandeur du congé sportif

COSL LPC FEDERATION CLUB FED. / CLUB

Événement

Dénomination

Organisateur

Lieu

Bénéficiaires du congé sportif

Nom

Prénom

Date début

Date fin

Observations

Pour l'organisme demandeur :

Certifié exact

, le